

La DSN, et demain ?

La qualité des données en DSN, un enjeu et un tremplin pour la profession comptable

Responsables à 60% des flux DSN des entreprises*, les experts-comptables mesurent l'importance de la fiabilité des données issues de la paie. Engagée dès les débuts du dispositif, la profession exprime aujourd'hui l'intérêt d'investiguer de nouveaux axes de simplification afin d'appuyer la généralisation de la dématérialisation et améliorer les services rendus aux entreprises. Parmi les propositions exprimées, l'intégration de nouvelles procédures en DSN, notamment des bordereaux de taxe d'apprentissage et de formation professionnelle continue.

« **La DSN, et demain ?** » vue par Pierre Maine, Associé au cabinet d'expertise comptable A4 Conseils, en vidéo :



La semaine prochaine, la parole est aux éditeurs de logiciels qui clôtureront cette série de témoignages en vidéo.

*Indicateurs de suivi DSN réalisés par le GIP-MDS

Contacts presse :

Wellcom :

[Emeline Poulolo](#)

[Gaëlle Ryoug](#)

01 46 34 60 60

GIP-MDS :

[Marie-Amélie Roguet](#)

01 58 10 47 28



À propos de Net-entreprises

Net-entreprises est la plateforme de référence pour la réalisation et le règlement des formalités déclaratives sociales pour tous les organismes de la protection sociale : régime général, régime des indépendants, régime agricole.

www.net-entreprises.fr permet aux entreprises et à leurs mandataires d'effectuer leurs déclarations en ligne de manière gratuite, simple et sécurisée et de bénéficier de services innovants comme la Déclaration Sociale Nominative.

Conçu en 2000 par le collectif GIP-MDS (Groupement d'intérêt public – modernisation des déclarations sociales) pour dématérialiser les déclarations sociales, Net-entreprises est aujourd'hui une plateforme de services facilitant les échanges numériques avec les entreprises.

Le GIP-MDS regroupe les organismes de protection sociale (Acos, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, Pôle emploi, Sécurité sociale Indépendants, Unédic, caisses spécifiques ou régimes spéciaux), des organismes de prévoyance collective (CTIP, FFA, FNMF) et, comme membres associés, les organisations patronales, des syndicats de salariés, les éditeurs de logiciels (Syntec numérique) et les experts-comptables (Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables).

